Le Canada reconnaît que les changements climatiques constituent un défi à l'échelle internationale et nécessite une solution mondiale. À cette fin, le gouvernement est déterminé à participer aux efforts internationaux en prenant des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada au moyen d'une intervention soutenue à l'échelle nationale en vue d'établir une économie faible en carbone, en collaborant avec nos partenaires nord-américains et en prenant des engagements constructifs avec nos partenaires internationaux afin de négocier un régime international en matière de changements climatiques juste, exhaustif, efficace sur le plan environnemental et fondé sur l'Accord de Copenhague. Le Canada continue de contribuer très activement à ces négociations internationales. Dans toutes les tribunes pertinentes, il veillera à ce que l'ensemble unique des problèmes de l'Arctique liés aux changements climatiques reçoive toute l'attention voulue.

De nouvelles études laissent entendre que certains facteurs à court terme ont une incidence sur le rythme des changements climatiques. À la réunion de 2009 du Conseil de l'Arctique, les ministres ont approuvé la formation d'un groupe de travail sur les « agents de forçage climatique éphémères » dans l'Arctique. Ces agents climatiques, par exemple le carbone noir ², contribuent considérablement au changement climatique, mais pourraient être contrôlés beaucoup plus rapidement que les facteurs à long terme, comme le dioxyde de carbone. Le groupe de travail dressera la liste des mesures existantes ou nouvelles visant à réduire les émissions de ces facteurs et recommandera d'autres mesures immédiates.

Le Canada continuera de participer activement aux initiatives concernant l'adaptation aux changements climatiques. Il a d'ailleurs joué un rôle prépondérant dans le récent projet du Conseil de l'Arctique sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques dans l'Arctique. L'une de ses principales contributions a été de faire reconnaître l'importance de la participation des collectivités dans la planification et la mise en œuvre de cette adaptation. Le Canada reconnaît que l'adoption de mesures plus marquées à cet égard constituera un élément important des négociations sur les changements climatiques après 2012, sous le régime de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Canada jouera un rôle actif et utile dans ces discussions.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le carbone noir (suie et méthane), émis par les moteurs des voitures et les incendies, peut noircir la glace et la neige, ce qui accroît la vitesse à laquelle elles fondent.